

**SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N ° 193
SITUE BOULEVARD MARBEUF A RENNES**

**Enquête publique initialement prévue du 16 au 30 mars 2020,
interrompue le 20 mars et reprise du 10 juin au 25 juin 2020**

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

**Gilles LUCAS
Commissaire-Enquêteur**

1- LOCALISATION ET CONTEXTE

Le passage à niveau n°193 est situé boulevard Marbeuf, à Rennes en Ile-et-Vilaine, au PK 376+199 de la ligne n°420 000 reliant Paris à Brest. Sa suppression a été inscrite au programme de sécurité nationale en novembre 2012.

Le dossier de mise à l'enquête présente ce passage à niveau comme suit :

- PN de 1ère catégorie (*remarque : les catégories sont définies par l'Arrêté du 18 mars 1991*)
- Ce PN a un moment de 808 868 (comptage 2013) avec un trafic journalier par jour de 5800 véhicules/jour et 139 trains/jour (*remarque : le moment est le produit du nombre de trains par le nombre de véhicules routiers empruntant en moyenne par jour le passage à niveau*)
- Le PN193 est inscrit au PSN (programme de sécurité national)
- La vitesse routière est de 50km/h (agglomération)
- La vitesse ferroviaire limite est de 140km/h

Le passage à niveau concerné est situé dans un secteur urbanisé, dans une zone couverte par les plans de prévention des bruits de l'agglomération de Rennes approuvé le 26 janvier 2012 et de prévention du risque inondation approuvé le 10 décembre 2007 (*remarque : mais en dehors des zones d'aléas définis*),

La presse de ces dernières années, que j'ai consulté, a relaté 2 accidents mortels à ce passage à niveau (piétions heurtés par un train) :

- le 22 juin 2013 ;
- le 28 mars 2019 .

2- LE PROJET DE SUPPRESSION

Comme indiqué précédemment la suppression de ce passage à niveau a été inscrite au programme de sécurité nationale en novembre 2012. Le Plan de Déplacement Urbain de Rennes Métropole approuvé le 30 janvier 2020 a d'ailleurs acté cette suppression.

Le projet consiste à créer un ouvrage dénivelé sous les voies SNCF via des trémies routières pour assurer la continuité du boulevard Marbeuf, et des contre-allées de part et d'autre des trémies pour assurer les dessertes des riverains

Le programme d'opération déterminé comprend :

- **a.** La libération des emprises (dévoisement des réseaux, déconstructions Agrocampus, régularisation foncière avec l'Agrocampus, ...);
- **b.** La mise en place d'une passerelle provisoire piétonne pour maintenir la traversée des voies ferrées le temps des travaux (mars 2020 – juillet 2023) ;
- **c.** La suppression des équipements du passage à niveau et adaptation des ouvrages et équipements ferroviaires ;
- **d.** La réalisation d'un ouvrage dénivelé de type pont-rail ;

- e. La réalisation de deux pont-routes de part et d'autre du pont-rail pour permettre les accès des riverains et le retournement des véhicules ;
- f. Des trémies routières de part et d'autre des ouvrages avec des aménagement paysagés coté Ouest et un mur de soutènement architecturé coté Est;
- g. L'aménagement du domaine public routier (voirie, éclairage public, signalisation lumineuse, espaces verts et autres réseaux...), y compris la modification du carrefour Marbeuf/St-Brieuc/Louis Guilloux en un giratoire, permettant de s'affranchir de la reprise de la signalisation lumineuse.

3- CONCERTATION PREALABLE ET OBSERVATION LORS DE L'ENQUETE

La concertation préalable s'est déroulée d'octobre 2017 à janvier 2018 :

- une réunion publique a été organisée le 13 décembre 2017 dans la salle du Noroît à Rennes, réunissant environ 60 personnes ;
- une réunion avec des représentants du Conseil de Quartier, du Comité de Quartier Moulin du Comte et avec les riverains s'est tenue le 23 novembre 2017 au centre René Jouanin à Rennes ;
- une réunion a eu lieu à l'Hôtel de Rennes Métropole avec le Collectif Handicap 35 (le 30 octobre 2017) ;
- l'exposition présentant les objectifs, les aménagements prévus, le déroulement des travaux, le calendrier et le budget de l'opération s'est tenue du 9 janvier 2018 au 31 janvier 2018 dans le hall du Noroît à Rennes. Un registre a été mis à la disposition du public en accompagnement de l'exposition. 3 observations ont été consignées dans le registre. En outre, l'exposition a été mise en ligne sur le site internet de Rennes Métropole, rubrique "Participez" avec la mise en place d'une adresse mail dédiée : 2 mails ont été reçus ;
- le quotidien Ouest France a également publié un article le 15 décembre 2017, suite à la réunion publique du 13 décembre 2017.

Le bilan de la concertation est joint au dossier, le principe de la suppression du passage à niveau semble être favorablement accueilli. Les remarques et questions ont portés sur/

- les cheminements piétons et cycles dans la trémie ;
- l'aménagement de giratoires de part et d'autres de la trémie ;
- le déroulement du chantier.

Une note a été déposée et annexée au registre lors de l'enquête. Dans sa note Mme REUZE considère que la suppression du passage à niveau est une très bonne chose mais elle fait des remarques concernant les aménagements :

- disparition d'un pin ;
- conception de la passerelle pas adaptée aux vélos, aux personnes à mobilité réduite, aux piétons utilisant des caddies

4-EXAMEN D'ETUDES REALISEES CONCERNANT LES IMPACTS DE LA SUPPRESSION DU PN193

Je me suis procuré l'étude d'impact acoustique réalisée par ACOUSTIBEL et l'étude hydrogéologique effectuée par GINGER-BURGEAP.

En ce qui concerne le bruit, Acoustibel conclut : « *La réalisation d'une trémie avec mur de soutènement en béton pour la suppression du passage à niveau 193 Bd Marbeuf à RENNES ne constituera pas une transformation significative de voie existante au sens de la réglementation sur le bruit routier. Aucune mesure compensatoire n'est obligatoire pour réduire les niveaux sonores au droit des logements riverains du projet. Les logements situés au nord connaîtront une légère majoration des niveaux sonores comprise entre 0,5 et 2 dB(A). L'ensemble des maisons situées au Sud connaîtront une confortable diminution de leur environnement sonore, comprise entre 3 et 11 dB(A). Une réduction de la vitesse à 30 km/h sur ce tronçon permettrait une diminution sonore de l'ordre de 3 dB(A) dont bénéficierait l'ensemble des logements. »*

Les conclusions de Ginger-Burgéap à propos des eaux souterraines sont « *A la vue des contextes géologique et hydrogéologique locaux, et des caractéristiques du projet, le niveau des plus hautes eaux souterraines se trouve à une cote supérieure à la cote de terrassement du fond de fouille ainsi qu'à la cote de la chaussée la plus basse. Pour la réalisation des travaux d'excavation, un dispositif de pompage devra être mis en place afin de mettre hors d'eau les travaux (débit de pompage de 15m³/h) en période de hautes eaux en phase chantier. Du fait de la faible perméabilité des terrains saturés mesurée, les arrivées d'eau en fond de fouille pourront apparaître sous forme de petits suintements. Pour le projet en phase définitive, au vu des faibles débits qui seraient drainés dans le cas de la mise en place de tapis drainant sous l'ouvrage, il n'est pas nécessaire de prévoir un cuvelage de l'ouvrage. Aussi, si un tapis drainant est mis en place, les dispositifs de drainage devront alors permettre de recueillir environ 10m³/h au total ».*

5-CONCLUSIONS ET AVIS

Je me suis rendu sur les lieux le 25 juin 2020 et j'ai pu constater et confirmer que des opérations préliminaires sont en cours et que :

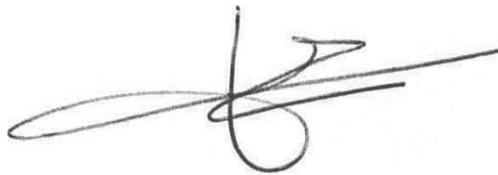
- la circulation est perturbée le boulevard Marbeuf étant coupé durant les travaux ;
- les travaux sont à l'origine de gênes certaines pour les riverains (bruit, poussières, probablement boues en période humide...)

La concertation et la note déposée lors de l'enquête ont mis en évidence les difficultés de circulation concernant les vélos et les personnes à mobilité réduite sur la passerelle prévue durant le chantier, la disparition du pin lors d'une tempête (je n'ai pas d'éléments me permettant d'affirmer que cette disparition est liée à la suppression du passage à niveau).

Je ne puis que recommander que les maîtres d'ouvrages poursuivent le dialogue avec les riverains pour limiter les impacts durant les travaux.

Après examen des différents éléments du dossier et de l'environnement je regrette les inconvénients générés par le chantier mais je donne un **AVIS FAVORABLE** à la suppression du passage à niveau 193, la sécurité des usagers du boulevard et du train étant, à mon avis, primordiale.

Fait à Chantepie le 29 juin 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'G' followed by a horizontal line and a loop at the end.

Gilles LUCAS
Commissaire-Enquêteur